tenons amis de l'armée qui lui font le plus grand mal. (Applaudissements à gauche.) Mon ami est bien décidé à n'opposer à cette tentative. (Nombreux applaudissements à gauche.) Il demande pour répondre à M. Lasies, le temps de faire une enquête à laquelle celui-ci consent.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Le président lit l'ordre du jour de **MM. Renambo, de Lestourbillon et Lesles.**

M. de Pressensé déclare qu'il ne votera pas cet ordre du jour pur et simple pour rester fidèle à son passé quand il luttait pour le droit et pour la vérité. (Applaudissements), parce qu'il a toujours protesté contre les punitions infligées jadis à des réservistes, et aussi, par amour de la liberté individuelle, par amour de la réintégration de M. Reinach frappé dans les mêmes conditions. (Très bien à gauche et à droite.)

M. Joseph Reinach rappelle sa comparution devant le conseil d'enquête, les observations qu'il lui présenta, demandant à être traduit devant les tribunaux s'il avait diffamé quelqu'un. (Très bien.) Il persiste dans cette opinion, malgré que le Conseil d'Etat lui ait donné tort sous le général Billot. Il conteste que rien dans l'article qu'on lui reproche n'ait été injurieux, tandis que les faits reprochés aux officiers aujourd'hui constituent une insulte grave prévue par le code. Il votera donc l'ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté par 386 voix contre 84 sur 570. (Applaudissements divers.)

M. de Rosanbo. — La Chambre prochaine la rapportaine ! (Hilarité, bruit.)

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Avant la séance

La Commission des Finances

Paris, 31 mai.

La commission des finances s'est réunie sous la présidence de M. Saint-Germain, vice-président.

Au début de la séance, le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de **M. Poincaré :**

Monsieur le président,

J'apprends, en arrivant au Sénat, que, malgré la lettre que j'avais écrite à la commission des finances de mon collègue à vous proposer moi dans l'élection du rapporteur général.

Je regrette infiniment de ne pouvoir me charger de ce mandat dans les conditions où il m'est confié.

Du moment que le sénateur de notre ami M. Gauthier, rapporteur de l'an dernier, restait, comme il était naturel, peste devant la commission, j'avais déclaré que je ne voulais pas accepter les fonctions qui a remplacé à la satisfaction générale. Il n'est pas très flatté d'être élu en concurrence avec un collègue pour qui je professe autant d'estime que d'amitié.

Je vous prie de faire agréer ma démission de rapporteur général de la commission des finances.

RETHORO POINCARÉ.

Après lecture de cette lettre, M. Gauthier demande la parole et s'exprime ainsi :

La majorité de la commission des finances, qui m'a nommé rapporteur général, a marqué de ce fait le mouvement économique qui existe entre elle et moi. Je ne pouvais être son rapporteur général.

Vous comprendrez, dès lors, que je ne pose pas à nouveau ma candidature. J'y renonce d'autant plus volontiers que je reprends ma liberté d'action et que cela me permet de voter pour mon ami M. Poincaré, de la remercier des paroles d'amitié que se lettre de démission contient à mon endroit et de rendre un hommage public à sa parfaite loyauté.

Le président déclare alors le scrutin ouvert.

M. Poincaré est élu à l'unanimité des voix moins une, le silence.

M. Poincaré, en remerciant ses collègues, déclare accepter le mandat qui lui est confié.

Le président le remercie de son acceptation au nom de la commission tout entière.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 1, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

La Réglementation des Jeux

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi concernant le réglementation du jeu dans les cercles et casinos, les stations balnéaires et climatériques.

L'urgence est déclarée.

M. de Lamarzelle à la tribune

M. de Lamarzelle dit qu'avant d'aborder le fond du débat, il désire passer un malentendu. On contend toujours, dit-il, quand on discute des questions de cet ordre, la passion du jeu qu'il n'est au pouvoir de personne de supprimer et l'exploitation publique de cette passion que les législateurs comme le gouvernement sont en mesure de prohiber efficacement.

L'orateur examine la circulaire récente de M. le président du Conseil sur le régime du jeu dans les établissements thermaux et thermaux. Puis il rappelle comment la surveillance des jeux est organisée à Monaco.

M. de Lamarzelle développe cette thèse que et l'Etat, dont il connaît la prudence, veut opérer et réglementer les jeux, il est obligé de descendre à des détails suspects et à des compromissions indignes de lui. Il rappelle à ce propos les termes d'un jugement du tribunal de Chambéry, qui tait naître en Hitlon à Prévention d'un jeu illégal dans une affaire de jeu portée devant la justice, et il déclare que les mesures actuelles semblent admettre, en pareil cas, le concours vertueux, sinon intéressé, des hommes politiques.

M. de Lamarzelle analyse les diverses dispositions qui sont insérées dans la loi. Pour lui, elles seront inefficaces, la législation en cette discussion et le jeu n'en sera pas pour cela circonscrit aux maisons et aux cercles. L'orateur critique très vivement le principe des effets de l'institution du pari mutuel. Il estime qu'il est désirable faire la guerre, sinon au désir de l'jeu, qui est irréalisable, du moins à l'organisation actuelle du jeu. Il fait, en d'autres termes, appliquer le code pénal. Si les villes d'eau sont moins prospères qu'autrefois, cela tient, dit-il, à ce que ce sont plus des villes d'eau. Elles sont des villes de plaisir. Les familles préfèrent s'en détourner. On veut moins de médication douteuse et moins d'occasions de dépenses. L'Allemagne l'est trouvée en face du même problème. Elle est en train de le résoudre progressivement. Il termine en disant que si l'Etat reconnaît au jeu le bénéfice d'une situation que le législateur, lui, a, à juste titre, refusée, l'Etat se trouvera le complice des progrès futurs du jeu.

Déclarations du rapporteur

M. Pelletier, rapporteur, fait l'exposé de la situation à l'heure actuelle.

L'orateur développe cette pensée, que depuis le vote de la loi de 1907 sur le contrôle d'association, il est devenu possible d'organiser partout, légalement, des réunions où l'on joue. Cette situation nouvelle amène une réglementation nouvelle. Ce serait forcément aier évidence que de le contester. L'orateur passe ensuite à un autre ordre de démonstrations. Il s'attache à établir, à l'aide de statistiques, que la suppression des jeux relèvera toutes les villes d'eaux. Il conclut en exprimant l'espoir que le Sénat ne se laissera point influencer par des idées généreuses, sans doute, mais chimériques. Il votera la loi en s'inspirant des esprits pratiques qui doivent toujours attirer les législateurs.

M. Plaisantin demande au Sénat de ne pas passer à la discussion des articles. Il le conjure de repousser la loi.

Discours de M. Serrant

M. Serrant, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, remercie le Sénat de le bonne grâce qu'il a mise à renvoyer la discussion à aujourd'hui. Il appelle l'attention du Sénat sur la législation qui régit les jeux et les saisons de jeux publiques. La base de cette législation est l'article 410 du code pénal, qui prohibe et poursuit l'exploitation publique du jeu. Mais à côté de l'article 410, il y a le décret de Napoléon et nos suite d'actes postérieurs qui, tenant compte des circonstances, ont admis et organisé la création de maisons de jeu dans certains centres, sous autorisation du gouvernement.

C'est la régime de l'autorisation qui fonctionne en France depuis cinq ans. Il n'est point parfait, assurément. Il y a eu, dans bien des cas, des abus, personne ne le conteste, mais somme toute, il a, jusqu'à nos époque récente, tant bien que mal, protégé le public contre le fléau de la multiplication des maisons de jeu. Aujourd'hui, la situation est changée. La loi de 1901 permettant de créer partout, sans formalités, des sociétés dont les membres peuvent jouer entre eux, et même avec des invités, a ouvert la saison d'une foule de tripots. L'autorité, devant cet état de choses, s'est trouvée désarmée. Elle l'était non seulement par l'insuffisance des lois, mais par les interprétations que la justice et le conseil d'Etat y donnaient. Le gouvernement ne pouvait demeurer dans cette posture, et il a essayé de réagir par les circulaires et décrets de 1908. Maintenant, il est en face de cette proposition de loi, dont l'initiative parlementaire a saisi les Chambres. Cette loi est nécessaire. Pas plus que le régime antérieur, assurément, elle ne régit toutes les questions. Elle n'est qu'un premier pas vers le changement d'organisation dont nous reconnaissons tous la nécessité.

M. Berenger dit que le projet de loi est funeste, immoral et contraire aux principes les plus élémentaires de probité et au bon renom de notre pays.

Quant aux villes d'eaux, ce sont les — de plaisir où on attira les noceurs de l'étranger et de notre pays, les filles galantes et les vieux marcheurs. (On rit).

VOTE DE LA LOI

La discussion est close. Le Sénat décide par 158 voix contre 98 sur 246 votants qu'il passe à la discussion des articles.

M. Gomot, sur l'article premier demande que l'autorisation ne peut être donnée que jusqu'au 1er janvier 1908.

M. le rapporteur demande au Sénat de repousser l'amendement qui aura des effets trop graves au point de vue de la situation financière des villes d'eaux.

L'amendement de M. Gourju est repoussé par 152 voix contre 54 contre 206 votants.

L'article premier est adopté ainsi que les art 2 et 3.

M. le Provost de Launay, sur l'article 4, demande comment le Gouvernement pourra connaître le produit des jeux.

Le Commissaire du Gouvernement dit que ces sont là des questions d'espèce. Le système sera variable suivant les jeux et les localités. Il ne faut pas oublier que la fraude conduira au retrait d'autorisation.

M. Gomot demande si les communes auront également un droit de contrôle.

Le Commissaire du Gouvernement dit que ces questions seront réglées dans le Cahier des Charges.

Les articles 4 et 5 dernier sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le Sénat décide qu'il se réunira mardi prochain à 3 heures.

La séance est levée à 5 heures 30.

L'AUBERGE SANGLANTE

Une nouvelle arrestation

Bazas, 31 mai.

Un nommé Gabriel Daudirac, âgé de vingt-sept ans, originaire d'Illats (Gironde), a été écroué hier soir à la maison d'arrêt de Bazas sous l'inculpation de vols qualifiés. Cet individu, qui exerçait la profession de serrurier à Langon, avait depuis quelque temps abandonné sa femme et travaillait depuis un mois à Bagnères-de-Bigorre, où il a été arrêté lundi matin.

De concert avec quelques-uns des membres de la bande Branchery, il participa au vol du coffre-fort commis à Langon au préjudice de M. Reiler.

C'est lui, paraît-il, qui fabriquait les fausses clés qui servaient à Branchery et à ses complices.

Cette nouvelle arrestation porte à onze le nombre des individus inculpés dans les nombreux vols commis par les bandits de Lestonon. Il est même probable que d'autres arrestations se produiront sous peu.

NOUVELLES DE PORTOUT

FRANCE

— Les jurys du Puy-de-Dôme et des Basses-Pyrénées ont signé une motion demandant la mainlevée de la peine de mort et que le Président de la République use le moins possible de son droit de grâce.

— Une coïncidence des fêtes, près Caen, s'est rendue compatible de la mort de son nouveau-né en plaçant une main sur la bouche, et, après l'avoir enveloppé de linoleum, elle enterra l'enfant dans son jardin.

ETRANGER

— Cinq mille cartouches ont été découvertes à Londres, prêtes à partir pour le Maroc où, paraît-il, les matelots en interdisent couramment en trouble.

— A Alexandrie, une maison d'habitation de trois étages s'est écroulée hier soir. Une personne tuée, six blessées et cinq ont disparu.

— Un violent incendie a détruit le village de Bobgbrio (Allemagne). Les seules maisons du village ont été complètement brûlées, sans que les habitants aient rien pu sauver de leurs modestes biens. Tout le village est en cendres.

LES GRÈVES

CHEZ LES COUVREURS A ROUBAIX

Vendredi matin, il y avait à Roubaix 193 grévistes occupés dans 21 établissements. Entière satisfaction ayant été accordée dans presque toutes les maisons, il est plus que probable que la grève prendra fin lundi. Aujourd'hui, le secrétaire de la section de la Bourse du travail, l'Etat se trouvera le complice des progrès futurs du jeu.

Déclarations du rapporteur

M. Pelletier, rapporteur, fait l'exposé de la situation à l'heure actuelle.

L'orateur développe cette pensée, que depuis le vote de la loi de 1907 sur le contrôle d'association, il est devenu possible d'orga-

POLITIQUE RÉGIONALE

A Tourcoing

Ils veulent troubler l'ordre

Dans un tableau anonyme sortant de l'imprimerie Delmotte et qui aura été distribué au cours de la nuit dernière, on fait appel « aux hommes et jeunes gens », aux femmes et jeunes filles, pour se grouper dimanche à onze heures et demie, place de la République, à l'effet d'y recevoir la bénédiction et chanter le Credo.

On sait ce que cela signifie. Les calotins veulent troubler l'ordre public comme ils l'ont déjà fait en tant d'autres circonstances.

L'arrêté pris par le maire est formel. Les attroupements sur la voie publique sont interdits.

Or, vous obliger l'autorité à prendre des mesures. Elle les prendra et la cause cléricale aura sans doute quelques martyrs de plus car l'ordre sera maintenu en dépit des énergumènes.

Agitation vaine

Réactionnaires cléricaux de tout acabit, débris épars du nationalisme, tout ce monde s'agite, se tréboussine, se convulsionne.

Comme toujours, ces gens qui prennent leurs désirs pour la réalité s'imaginent que la suppression des processions va avoir pour effet de leur amener des recrues politiques. Ils se trompent grossièrement, c'est, croyons-nous, tout le contraire qui se produira.

Au moment des inventaires ils mirent tout en œuvre. On était à quelques semaines de date des élections législatives.

Il tablait avec que beau zèle les gosses de la jeunesse catholique, mobilisés comme ils le seront encore dimanche, s'exaltaient du haut des clochers d'églises à déverser à pleines casseroles des milliers de prétendus petits papiers annonçant la « déroute des bloccards » et autres inepties ; les autres perdaient leur souffle à hurler : Liberté ! Liberté ! Tout cela pour arriver à se lire bailire de la façon retentissante que l'on sait.

Qu'ils crient donc une fois encore. C'est si bien dans leurs habitudes. Que dans leurs journaux, que dans des pamphlets distribués à profusion, ils prennent violemment à partie l'honorable maire de Tourcoing et le conseil municipal républicain. « Ça n'a toujours pas d'importance ! » C'est-à-dire que si, tout de même Marianne en profitera.

Ils ont semé...

Les processions qui étaient devenues impopulaires en notre ville, sont dorénavant supprimées.

Les cléricaux ont été, semble-t-il, au-devant de cette suppression; car enfin, M. J.B. Leclercq, doyen de Saint-Christophe, tout le premier, n'eût vraisemblablement pas écrit dans les termes que l'on connaît, si réellement il n'avait eu le secret désir de faire mettre la question en discussion.

Abandonner d'eux-mêmes les processions, c'était dur. Manœuvrer pour mettre le maire et le conseil dans le nécessité absolue de décider cette suppression, on pourrait alors dénoncer, maintenir et chercher à en tirer un profit politique.

Voilà le calcul !

Il y a longtemps que les cléricaux ont commencé à semer ce qu'ils récoltent aujourd'hui.

Jadis, les jours de processions, ils s'étaient en maîtres de la rue.

Les curés et vicaires allaient jusqu'à se permettre de jeter à terre casquette en chapeau des citoyens isolés qui ne se prosternaient pas au bon moment.

Il fallait voir aussi comment, certains agnés, furent bousculés de petits marchands de la place qui n'avaient pas cru devoir désguerpir assez vite.

Un brigadier de police fut même suspendu par l'honorable feu M. Hassebroucq, pour avoir fait preuve d'un zèle intempestif à la demande des curés, car il est bon de dire que les marchands qui avaient payé leur place adressèrent une protestation indignée.

L'année dernière, il y eut des troubles — les cléricaux prétendirent même qu'ils avaient été suscités par le maire, lequel a décidément bon dos — ces troubles pouvaient ce renouveler, étant donné le caractère qu'on donnait de ces jours à la procession.

Nous parions de la mobilisation des jeunes gens des cercles catholiques, porteurs de gourdins en guise de cierges.

La suppression s'imposait. C'est chose faite. Et si l'ordre est maintenant troublé, on connaîtra les responsables.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

de Demain

Voici l'appel que les candidats de l'Union Républicaine Radicale adressent aux électeurs :

Chers concitoyens,

En nous présentant à vos suffrages, nous n'avons aucune ambition personnelle. Notre but est de remplir en conscience notre devoir de Denaisiens, soucieux avant tout des intérêts de tous nos concitoyens.

Fermement républicains, respecteurs des lois existantes, nous nous plaçons plus encore sur le terrain municipal en vue d'assurer la liberté de tous, comme de développer la prospérité de la ville par une gestion sévère des finances communales qu'il sera toujours loisible à chaque citoyen de contrôler.

Nous désirons surtout réduire au plus tôt les charges trop lourdes dont pèsent sur la classe ouvrière et sur les petits commerçants : ce sont seuls moyen, selon nous, d'assurer le bien-être auquel les travailleurs ont légitimement droit dans une des villes les plus industrielles et les plus laborieuses de toute la région du Nord.

Nous voulons :

1° Le contrôle rigoureux personne, la hurlière la plus complète sur la gestion des finances communales.

2° La création d'un hôpital devenu absolument indispensable.

3° L'exonération des droits sur les produits de première nécessité, dont le prix est actuellement plus élevé à Denain que dans les plus grandes villes de France.

4° Une imposition plus importante sur tous les produits et objets de luxe qui, naturellement, doivent être plus chargés que les produits de consommation courante.

En dehors de toute lutte politique qui ne peut que jeter le trouble dans les esprits et compromettre en même temps l'existence matérielle de tous les travailleurs, nous voulons, au moment où la prospérité de notre ville est menacée, faire abnégation de toute question personnelle et nous consacrer uniquement aux affaires locales.

Nous n'avons personnellement aucun de nos adversaires politiques, mais nous faisons ainsi notre devoir de bons citoyens, qui nous voulons, pour le bonheur de tous, que notre budget, travaillé partiellement à la prospérité du commerce et de l'industrie.

A vous, chers concitoyens, de faire votre devoir et de déclarer par votre vote et nous avons votre confiance, que vous voulez que nous poursuivons pacifiquement et sans haine, mais avec énergie, notre œuvre de bienfaisance et de défense de vos intérêts.

Vive la République !

Les candidats de l'Union centrale républicaine démocratie radicale :

Lepoivre Clémentine, propriétaire ; Dernoncourt Louis, négociant ; Dupont Gustave, marchand de fers ; Duty Ernest, maître ouvrier ; Fouquet Alfred, ingénieur ; Gaillard Elie, ingénieur ; Jouglet Elie, juge de tribunal de Commerce ; Lecleng Charles, agent d'assurances ; Lemaire Arthur, architecte ; Carnet Fernand, boulanger ; Poulain Jules, propriétaire ; Régnier Léon, ajusteur ; Lefebvre Léon, manœuvre ; Albert Alexandre, ouvrier.

La liste socialiste

Hier soir eu lieu au Bar Central une réunion présidée par **M. Selle, député-maire** Celui-ci, déclarant parler au nom du Parti Ouvrier, a exhorté les dissidents à tout oublier et à accepter six places sur la liste de candidats. M. Colin, très dignement, a refusé cette capitulation. M. Selle a alors dressé une liste de trente noms d'ouvriers mineurs dont la plupart étant absents n'ont pu donner leur acceptation.

En réalité, malgré les pressants appels à l'union, affichés en ville par le comité social, la discorde continue à souffler dans le camp révolutionnaire

Les chances des candidatures radicales en sont d'autant plus grandes. Leur profession de foi a reçu en ville le meilleur accueil et ce espère que ces candidats, s'ils sont élus, feront la lumière sur les gaspillages si énergiquement dénoncés par les socialistes eux-mêmes.

LA RÉGION

L'ORAGE

A Lille

Un violent orage s'est déchaîné sur la région, vendredi, vers six heures du soir. En quelques minutes, le ciel se couvrit d'épais nuages ; le tonnerre et les éclairs invièrent les nombreux promeneurs à rentrer chez eux ou à gagner l'abri prochain des cités. Les rues étaient à peu près désertes, lorsque s'abattit, en larges gouttes, une pluie torrentielle. L'orage dura plus d'une demi-heure, et la pluie déchaînée, ruissela longuement sur les pavés, rafraîchissant un peu l'atmosphère.

Vers huit heures, les éclairs et le tonnerre rentrèrent en scène. L'orage reprit de plus belle, plus violent encore que l'après-midi, surtout vers Saint-Maurice et La Madeleine.

Rue du Faubourg-de-Roubaix, la foudre est tombée sur la demeure de M. Cézaire, boulanger au n° 145. Seule la cheminée a été détruite. Il n'y a pas eu d'accident.

L'Affaire du Bureau de Recrutement

On annonce que Beaurain, Notteau et Leman, inculpés dans l'affaire du bureau de recrutement, passeront devant la Cour d'assises le 7 juin prochain.

La Fraude sur les Farines

A LA MADELEINE-LEZ-LILLE

Nous avons parlé hier d'une grave affaire de fraudes sur les farines. Un mémoire des environs de Lille avait, disions-nous, mélangé à sa farine de froment, de la farine de riz. M. Boon, directeur du laboratoire municipal de Lille, a examiné divers échantillons prélevés dans les magasins du minotier incriminé. Son rapport est arrivé vendredi au parquet. D'après les conclusions de l'expert, la farine en cause contenait de trois à quatre pour cent de farine de riz.

En conséquence, M. Delafé, juge d'instruction, entendra prochainement M. Pardoen, de La Madeleine, le minotier inculpé.

LE DOUBLE CRIME DE CROIX

A l'instruction

M. Varin, juge d'instruction, a reçu hier matin, de la police roubaisienne, les renseignements demandés sur l'emploi du temps de Lucien Bernard, de sa mère et de sa sœur, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, au cours de laquelle fut commis l'assassinat de Mme Desmulemoutiers. Les renseignements que le magistrat a obtenus ne sont guère précis et l'on ne sait encore si les alibis fournis par les inculpés sont exacts. Le cabaretier chez qui Lucien prétend avoir passé la soirée du 31 décembre, déclare notamment que ce dernier s'y venir chez lui, mais qu'il lui est absolument impossible d'indiquer les heures où le prévenu entra et sortit de son établissement. Comme on peut le voir, il n'est pas encore possible d'avoir une opinion exacte sur la participation des inculpés dans le double crime de Croix.

M. Varin a, dans le même journée, interrogé Bernard Lucien et sa parente. Tous maintiennent les déclarations faites précédemment et déclarent qu'ils citeront des témoins à l'appui de leurs assertions.

Une arrestation à Bruxelles

La police de Bruxelles a arrêté, vendredi matin, à la gare du Midi, un dangereux malfaiteur nommé Herr Ernest-Gustave, né à Lille et ayant demeuré en dernier lieu à Roubaix. Cet individu est inculpé dans le double crime de Croix.

Herr est âgé de 28 ans. Il avait été dénoncé au Parquet de Lille comme ayant reçu une part de l'argent et des objets volés à Croix. Il avait disparu de Roubaix avec sa femme âgée de 23 ans.

L'enquête révéla qu'il était parti pour Anvers. Les policiers français partirent pour cette ville. Gustave Herr est renseigné comme étant un dangereux repris de justice, expulsé en septembre 1904. Après de minutieuses investigations, l'agent Sneyers finit par découvrir l'établissement où Herr avait logé pendant quelques jours à Anvers. Le propriétaire déclara que cet homme, qui se faisait appeler Victor Carter, était parti depuis quelque temps, après avoir le dans un journal français le récit des arrestations opérées par le Parquet de Lille au sujet du double assassinat de Croix. Cette lecture l'avait bouleversé à tel point que le patron avait vu le petit se trembler de tous ses membres. Quelques instants plus tard, il quittait l'hôtel.

Les policiers français, désespérant de le retrouver, repartirent alors pour Paris.

Herr était honnêtement et on supposait qu'il devait opérer en chemin de fer. Les policiers belges organisèrent leur surveillance autour des gares. Ils avaient en leur possession la photographie et le signalement de l'individu qui devait être facilement reconnaissable à de nombreux tatouages qu'il avait au bras droit et jusque sur la dos de la main ; il portait aussi à la joue gauche une cicatrice. C'est après 21 jours de surveillance que les agents l'arrêtèrent devant la gare du Nord ainsi que trois autres bonneteurs qui furent ensuite relâchés.

Quant à Herr, il fut malaisé en état d'arrestation du chef de rupture de ban d'expulsion, de port de faux nom et d'usage de faux. Il avait pris le faux nom de Simon pour se faire délivrer son abonnement et avait signé de ce faux nom.

Interrogé, il déclara qu'il habitait avec sa femme dans une maisonnette, rue des Tanneurs, 181. Des agents, dépêchés à cette adresse, reconnurent que c'était exact. Gustave Herr s'y faisait appeler Victor Carter et sa femme Rosalie Dessart. L'épouse Herr est trouvée encore en bas. On le fit s'habiller et on l'emmena à la brigade. Tandis que son mari était écroué, elle fut malaisée provisoirement à la disposition de la justice.

La Sûreté de Paris a été prévenue, par télégramme, de cette arrestation.

Jambes broyées sous une porte d'écluse

A ARQUES

Des travaux sont exécutés en ce moment aux Sept Ecluses, à Arques, près St-Omer, pour la mise de nouvelles portes aux écluses que l'entrepreneur fait fabriquer sur place. Lorsqu'une porte est terminée, on la place sur ces écluses, pour permettre le gros dronner. C'est cette opération que les ouvriers exécutaient hier. Tous étaient occupés à soulever une porte, quand tout à coup les calas manquèrent et la lourde pièce de bois retomba sur le sol. L'un des ouvriers, originaire de Merville, ne put se sauver à temps et reçut la charge sur les deux jambes qui furent broyées.

Un ouvrier blessé dans une explosion de dynamite

A DUNKERQUE

Un grave accident s'est produit vendredi après-midi, aux travaux du canal de désenrainage, près de pont royal. Les ouvriers occupés à ces travaux font exploser, à distance, pour démolir des blocs de maçonnerie, des cartouches de dynamite, et d'ordinaire, les débris sont arrêtés par une couverture et un barrage en bois. Ce barrage avait sans doute été mal placé, car un brave ouvrier de port, M. Julien Bommel, qui passait à proximité, fut atteint à la tête par une brique projetée avec d'autres débris au cours d'une explosion.

L'infortuné, qui avait une large blessure au crâne et une grave commotion cérébrale, fut transporté à la pharmacie de la « Croix de Malte », où M. le docteur Gustave Robert vint lui donner les premiers soins. M. le commissaire de police de la Basse-Ville a ouvert une enquête, pour déterminer les causes de cet accident.

Société protectrice des animaux

Les hurdats du Nord

La distribution annuelle des récompenses a eu lieu hier à Paris, au Palais du Trocadéro. Parmi les nombreux hurdats, nous relevons pour la région les personnes suivantes auxquelles des médailles de bronze ont été décernées :

MM. Dupuy, gendarme à Bérck-l'Etaré ; Ernest Lemaire, à Tourcoing ; Jules Wallet, brigadier de gendarmerie à Lomme ; Charles Bertin, à Douai.

Des chèques des sociétés honorables : MM. Fréchon et Forneau, gendarmes à Solre-le-Château.

Pour l'enseignement et l'éducation en vue de bons traitements à donner aux animaux, des récompenses ont été décernées aux institutrices.

Ont obtenu : Mlle Bégard, à Avesnes-le-Comte (rappel de médaille d'argent) ; Cat, à Bévillers (médaille d'argent) ; Lacaze, à Ferrière-la-Grande ; Vanhoutte, à Boeschèpe (Nord), médailles d'argent ; Fleury, à Capinghem, rappel de médaille de bronze ; Heulle, à Nivelles, médaille de bronze ; Tellier, à Petit-Fayt, médaille de bronze.

Les maîtres de hurdats ont été récompensés aux élèves suivants : MM. Relle, à Leon-Plage ; Boutiot, à Villers-sur-Cauchy ; Caron, à Ferrière-la-Grande ; Cordeau, à Hautmesnil ; Delaporte, à Saint-Pierrebrouck ; Delattre, à Bonnières ; Debboo, à Boeschèpe ; Derus, à Avesnes-le-Sec ; Denoyelle, à Villers-en-Cauchy ; Dubillons, à Méréglise ; Ferrard, à Nivelles ; Farsi, à Avesnes-le-Sec ; Férot, à Beaurepaire ; Gérard, à Leon-Plage ; Hennel, à Méréglise ; Heughem, à Maubeuge ; Lefongé, à Boeschèpe ; Mé, à Ferrière-la-Grande ; Réal, à Maubeuge ; Robenne, à Petit-Fayt ; Robert, à Hautmesnil ; Roger à Rombies ; Valet, à Petit-Fayt, à Bévillers ; Vanlaeme et Wiemez, à Capinghem.

Des médailles de bronze ont été également décernées pour faits continus de probidence à : Mlle Fréry-Dépré, tenue de voitures à Roubaix ; Pilorin Becolignies, rue de Roubaix, à Tourcoing ; Pierre Dupont, cultivateur, rue du Linquet, Tourcoing ; Jules Lamarque, rue Wimet-Chapuis, à Tourcoing ; Jean Wimet-Chapuis, rue de Roubaix, à Tourcoing ; Pierre Cuvelier, 11 du Cocher de Bondy, à Lille ; Dupuis et Fiers, de sabotiers à Tourcoing.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE

des Conférences Populaires

A Phalempin

Dimanche dernier, à un lieu dans cette commune, la conférence populaire de la section de l'Ouest-Marcq. M. Lepoutre, ancien conseiller général, président-sortant de la section, Dumesnières, Dumoulin et Pipelart, ont successivement, M. J.-Eb. Cordet, maire, qui n'avait pu se dispenser d'assister à une réunion de famille, se tardé pas à venir se joindre à la nombreuse assistance venue de toutes la localité et des communes voisines.

Le Président présente d'abord la conférencier, M. Georges Mottet, ancien conseiller parlementaire de la Seine, venu de Paris apporter la bonne parole. M. Mottet aborde aussitôt son sujet : « République et Patrie »

L'orateur, avec un talent hors de pair, tient, durant une heure et demie, l'auditoire sous le charme de son éloquence. Après avoir, à grands traits, retracé l'histoire des principales nations européennes, aboutissant, par la logique des choses, à leurs divers gouvernements actuels, il aborde les transformations subies par notre propre pays, depuis les Gaulois, jusqu'à notre République.

Celle-ci est le résultat naturel des efforts de nos ancêtres, tendant à l'amélioration de leur sort.

Parlant ensuite de notre armée, il fait remarquer la différence capitale entre l'armée prétorienne des rois de France, composée de soldats de métier, entièrement dévoués à la personne du roi, et l'armée de la France, qui, de plus en plus nationale, issue de toutes les classes de la société.

Presque jusqu'à nos jours, son recrutement n'était fait surtout dans les rangs du peuple, levériant le fils de la bourgeoisie, nous prédisant de prochaines causes de mécontentement, de hautes études. Aujourd'hui, tous les Français sont égaux : on ne voit plus de fils de propriétaire, jouissant de cinquante francs de rente, partir quelque temps après avoir le dans un journal français le récit des arrestations opérées par le Parquet de Lille au sujet du double assassinat de Croix. Cette lecture l'avait bouleversé à tel point que le patron avait vu le petit se trembler de tous ses membres. Quelques instants plus tard, il quittait l'hôtel.

Les policiers français, désespérant de le retrouver, repartirent alors pour Paris.

Herr était honnêtement et on supposait qu'il devait opérer en chemin de fer. Les policiers belges organisèrent leur surveillance autour des gares. Ils avaient en leur possession la photographie et le signalement de l'individu qui devait être facilement reconnaissable à de nombreux tatouages qu'il avait au bras droit et jusque sur la dos de la main ; il portait aussi à la joue gauche une cicatrice. C'est après 21 jours de surveillance que les agents l'arrêtèrent devant la gare du Nord ainsi que trois autres bonneteurs qui furent ensuite relâchés.

Quant à Herr, il fut malaisé en état d'arrestation du chef de rupture de ban d'expulsion, de port de faux nom et d'usage de faux. Il avait pris le faux nom de Simon pour se faire délivrer son abonnement et avait signé de ce faux nom.

Interrogé, il déclara qu'il habitait avec sa femme dans une maisonnette, rue des Tanneurs, 181. Des agents, dépêchés à cette adresse, reconnurent que c'était exact. Gustave Herr s'y faisait appeler Victor Carter et sa femme Rosalie Dessart. L'épouse Herr est trouvée encore en bas. On le fit s'habiller et on l'emmena à la brigade. Tandis que son mari était écroué, elle fut malaisée provisoirement à la disposition de la justice.

La Sûreté de Paris a été prévenue, par télégramme, de cette arrestation.

Nous représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'art. 3 de la proposition de loi relative au secret et à la liberté du vote, article ainsi conçu :

Dans les élections législatives et départementales, le candidat ou tout électeur de la circonscription désigné par lui au moyen d'une déclaration sur papier libre, remise à un des membres du bureau, aura, pendant toute la durée du vote et des opérations de dépouillement, seul droit, les autres de voir de toutes les commissions.

Nous. — Ont voté pour : MM. Cachin, Dansette, Delaunay, Delelis, Delory, Dery, Flérot, Ghesquière, Grousseau, Guédon, Guillain, Lemire, Mélin, Pichon, Sellier.

Ont voté contre : MM. Defontaine, Debove, Delacourt, Dron, Gossuin, Gombaix, Le Roy, Pauquet.

Pas-de-Calais. — Ont voté pour : MM. Dupont, Dumonceau, Hard, Julot, Bon.

Ont voté contre : MM. Dupont-Bouchat, Albertin par congé ; MM. Farjon et Lamarque.

La Chambre a repoussé par 336 voix contre 231.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

Lens. — Un ouvrier nommé Jules Bonnet, de la Lens, se 1, une pierre avec laquelle il frappait au pinch, grièvement blessé au front. Verbeyn, 31 ans, demeurant rue Jean-Jaurès, a été blessé à la jambe droite.

— Aux ateliers des mines de Lens, un ouvrier, en cadre, nommé Cornet, 29 ans, demeurant Victor-Hugo, a été légèrement blessé au pied droit.

Douai. — M. Victor Gosset, 40 ans, qui travaillait à l'Entreprise des marais, tombait sur le porteur d'une balle et était grièvement blessé au front et à la hanche droite.

— En travaillant dans les magasins de la ferrerie de MM. Duvall-Cailliaux et fils, rue Cairle, M. Charles Keller a été blessé à la jambe droite par la chute d'une balle de rit.

VIOLENCES

Condé. — Louis Lycoat, 48 ans, a été relaxé d'un procès-verbal pour, étant ivre, avoir porté des coups de poing à Mme Nathalie Gaudet.

VOLS

Valenciennes. — Un sieur Sterbois avait été arrêté pour vol de bagages en gare. Conduit au parquet, il a été remis en liberté provisoire après interrogatoire.

Lens. — Le sieur Mikorinne, 18 ans, demeurant rue de Bénéfice, a été arrêté pour vol à l'étalage. Il a été remis en liberté provisoire par le parquet de Béthune.

Douai. — Le sieur Alexandre Cornet, 8 ans, demeurant rue Jean-Jaurès, a été arrêté pour vol de coups de poing à Mme Nathalie Gaudet.

VOLS

Valenciennes. — Un sieur Sterbois avait été arrêté pour vol de bagages en gare. Conduit au parquet, il a été remis en liberté provisoire après interrogatoire.

Lens. — Le sieur Mikorinne, 18 ans, demeurant rue de Bénéfice, a été arrêté pour vol à l'étalage. Il a été remis en liberté provisoire par le parquet de Béthune.

Douai. — Le sieur Alexandre Cornet, 8 ans, demeurant rue Jean-Jaurès, a été arrêté pour vol de coups de poing à Mme Nathalie Gaudet.

DIVERS

Trith. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Désiré Pire, ouvrier, pour outrage public à la pudeur.

Une enquête est ouverte au sujet du décès de deux ouvriers tués par un wagon de la garde Plaquet.

Vieux-Condé. — Jean-Baptiste Vilain, 8 ans, ajusteur aux usines Derwaux, travaillait à son étau, lorsque soudain il s'affaissa. Quand ses camarades arrivèrent pour le relever, le malheureux était mort.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

Douai. — On nous annonce le mariage de Mlle Thérèse Parent, fille de M. Parent-Lardeur, de Douai, avec M. Vincent Gaudin, fils adoptif de M. Gaudin, ancien maire de Douai, conseiller général à Douai.

DÉCÈS

A Tourcoing. — M. et Mme Pilate-Cordier, rue de l'Hôtel-de-Ville, viennent d'être bien douloureusement éprouvés. Leur fils Paul, âgé de 34 ans 1/2, qui était doué d'une santé magnifique, leur a été ravi en quelques jours par une méningite. Nous adressons à M. et Mme Pilate-Cordier et à toute la famille l'expression de nos respectueuses condoléances.

Dernière Heure

LE RENOUVELLEMENT des Conseils Généraux

Paris, 31 mai.

Le gouvernement va très prochainement fixer la date du renouvellement par moitié des conseils généraux qui doit avoir lieu cette année. Selon toute probabilité, il opérera entre les deux dates du 24 et du 31 juillet.

Avant de se déterminer, M. Clémenceau consulte les députés et sénateurs en vue de choisir la date qui permettra de réunir le plus grand nomb